



Payment Voucher

Office:	HTI10	Haiti
Voucher Number:	00111397	Date: 19/2/2018
Type:	Regular	
Invoice Reference:	2ND TRANCHE ACCORD AVEC EBA	Date: 19/2/2018
PO Reference:		Date:

Vendor ID:	0000009185
Name:	UCPEA
Address:	2 RUE BOUC 9 TERRIER ROUGE

Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006112	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	1,622,280.00	HTG	25,354.19

Distribution Lines

Description: 2ND TRANCHE ACCORD AVEC EBA

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00100173	ACTIVITY3	001981	30000	11776	50803	HTI	72605	192,000.00	HTG	63.98	3,000.72
00090545	ACTIVITY1	001981	62160	10003	50805	HTI	72605	1,430,280.00	HTG	63.98	22,353.47

Received By _____

Signature _____

Date _____



Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM - Lignes PNUD Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme <i>NG</i>	Directeur adjoint P/O	Martine Therer/ Safiqo Esso Ouro-Doni <i>M. Therer</i>
Signature et date	<i>19/02/18</i>	Signature et date	<i>20/2/2018</i>
		Chef d'unité	
		Signature et date	

Objet: Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545			
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
Montant total :	1,622,280.00	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
Motif du paiement :	Deuxieme decassement dans le cadre de l'accord en micro capital _Post Irma			
Nom du fournisseur(vendor) :	UCPEA			
No du fournisseur (vendor) :	0000009185	No du contrat :		
No de la facture :		No du bon de commande (PO)		
No du voucher	00111397	No du reçu (receipt)		
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	1	72605	1,430,280.00
UNDP1	HTI	50803	30000	001981	11776	HTI10	00100173	3	72605	192,000.00

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

Aucune rature ne sera acceptée



Union des Cadres pour la Promotion de l'Environnement et de l'Agriculture

Adresse : Paulette, Haïti

Tél : (509) 3759-5937 / 3749-2507 / 3650-9192

E-mail : ucpea@yahoo.com

Paulette, le 14 février 2018

Mme Yvonne Helle
Directrice de pays
PNUD-HAITI
En ses Bureaux

Objet: Soumission du rapport intermédiaire et demande de décaissement de la deuxième tranche
Référence: PID81100

Mme la Directrice de pays,

L'Union des Cadres pour la Protection de l'Environnement et de l'Agriculture (UCPEA) vous présente ses compliments et a l'avantage de vous soumettre le rapport intermédiaire des activités conformément au contrat intitulé "**Accord de subvention en micro capital entre le PNUD et l'UCPEA pour l'octroi des subventions**" signé entre nos deux (2) institutions dans le cadre du projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (ABE).

Comme stipulé à l'article 3.1 de l'accord de subvention, l'UCPEA en profite pour solliciter le décaissement de la deuxième tranche d'un montant de Un Million Six Cent Vingt Deux Mille Deux Cent Quatre-Vingts gourdes (1, 622, 280.00 gourdes).

L'UCPEA saisit cette opportunité pour vous renouveler, madame la Directrice de pays, l'assurance de sa parfaite collaboration.





Le 8 février 2018

REF : 18/017-8

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 192,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

P.C. La Directrice de pays,

Yvonne Helle

Pj : Fiche du projet sécurité humaine
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :


Launiel JOSEPH
Coordonnateur
Union des Cadres pour la promotion de
l'environnement et l'agriculture (UCPEA)
5, Bois Brûlé, Paulette, Terrier Rouge Nord-Est, Haïti



Annexes

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'UCPEA dans la limite de **Quatre Millions Sept Cent Soixante Sept Mille Sept Cents gourdes et 00/100 (4,767,700.00 HTG)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'UCPEA des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Deux Millions Deux Cent Trente Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (2,230,280.00 HTG)
à la signature de l'Accord de subvention.

Un Million Six Cent Vingt Deux Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (1,622,280.00 HTG)
à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Neuf Cent Quinze Mille Cent Quarante gourdes et 00/100 (915,140.00 HTG)
à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée

Les demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

LJ

HA

B. BUDGET

**À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À
L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR
BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**

Numéro du Projet : PID81100

Date : _____

Titre du Projet : *Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette et reboisement des terres de son voisinage.*

Nom de l'institution bénéficiaire : Union des Cadres pour la promotion de l'environnement et l'agriculture (UCPEA)

Montant initial des fonds prévus par l'Accord : 4,575,700.00 HTG

Montant additionnel 192,000.00 HTG

Montant total de l'accord : 4,767,700.00 HTG

Date de l'Accord : _____

BUDGET DU PROJET (4,767,700.00 HTG)

PÉRIODE ALLANT DU 20 novembre 2017 AU 19 juin 2018

Rubrique générale de dépense	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	TOTAL
Achat Matériels et Equipements	85,639.40	54,920.60	35,140.00	175,700.00
Réhabilitation de la digue	879,790.06	564,209.94	361,000.00	1,805,000.00
Activités de plantation	935,843.17	600,156.83	384,000.00	1,920,000.00
Personnel	255,894.62	164,105.38	105,000.00	525,000.00
Autres frais	73,112.75	46,887.25	30,000.00	150,000.00
Financement additionnel		192,000.00		192,000.00
TOTAL	2,230,280.00	1,622,280.00	915,140.00	4,767,700.00

* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.
** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

LJ
HA



C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire

NOM DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : UCPEA

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Recruter un consultant pour les propositions de réhabilitation	0	100 %	0%				
Réhabiliter la partie rompue de la digue en terre du lac de Paulette soit (800m ²)	0	0 %		50%		50%	
Débroussailler 16 ha de terre	0	100%	100%				
Mettre en terre 6 000 plantules fruitières	0		80%	20%			
Eriger une clôture de protection sur 2 km pour les plantules	0	100%	100%				
Créer 400 emplois temporaires		400 emplois cress	400	400 emplois		400 emplois	
Former 200 personnes sur des thématiques relatives à la sécurité humaine (avenant)				100%			

Micros projets post Irma dans le Nord-est

Budget previsionnel extension

Soumis par: Union des Cadres pour la Promotion de l'Environnement et

Date: 24-01-2018

Titre du projet: Preservation du lac collinaire de Paulette

lignes budgetaires	unité	Prix unitaire (Gdes)	Quantité	Coût global (Gdes)
2. FORMATION ET CONCERTATION				
2.1 Frais de restauration des participants	Pers-jour	240	400.00	96,000.00
2.2 Logistique(materiel,salle,production)	fl	1	24,000.00	24,000.00
2.3 Frais consultant formateur	Pers-jour	3	24,000.00	72,000.00
Sous-total formation				192,000.00
8. Total des coûts éligibles de l'action				192,000.00

- 3- Formation de 200 riverains sur les thématiques suivantes
- Importance de l'approche sécurité humaine
 - Droits de la personne et protection sociale,
 - Adaptation basée sur les écosystèmes vs pratiques agricoles et gestion de l'environnement
 - Leadership et résilience communautaires

LJ

14

ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET L'UCPEA POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'Institution bénéficiaire [Union des Cadres pour la promotion de l'environnement et l'agriculture (UCPEA)].

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet [PID81100 et Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE)] (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti ;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son **Plan de travail**, son **Budget** (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par **tranches** ; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur ; et 3) fournir des Compte de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section C].

1.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE au cours de la période de suspension.

1.3 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le **20 novembre 2017** et expirera le **19 avril 2018**, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le budget total du projet s'élève à Six Millions Cinq cent Soixante Quinze mille sept cents et 00/100 (6,575,700.00) HTG. Dans le cadre de cet accord, le PNUD devra verser des fonds à l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** dans la limite de **Quatre Millions Cinq Cent Soixante Quinze Mille Sept Cents et 00/100 (5,575,700.00 HTG)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Un Million Huit Cent Trente Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (2,230,280.00 HTG) soit 40% à la signature du présent Accord.

Un Million Huit Cent Trente Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (2,230,280.00 HTG) soit 40% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Neuf Cent Quinze Mille Cent Quarante gourdes et 00/100 (915,140.00 HTG) soit 20% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée.

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** dont les références sont les suivantes :

NOM DE LA BANQUE	: SOGEBANK
SWIFT	: SOGHHTPP
NOM DU COMPTE	: Union des Cadres pour la promotion de l'environnement et l'agriculture (UCPEA)
NUMERO DU COMPTE	: 4106015466
ADRESSE DE LA BANQUE	: Rue 10 A Cap Haïtien, Haïti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, informations et rapports

- 4.1 L'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.
- 4.2 L'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**.
- 4.3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.
- 4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :

Madame Yvonne HELLE
Directrice Principale du PNUD - Haïti
Bureau du PNUD
#14, Rue Reimbold, Bourdon, Code Postal : HT6111.
Port-au-Prince HT6111 – Haïti (W.I.)

Pour l'UCPEA:

Launiel JOSEPH
Coordonnateur UCPEA
5, Bois Brulé, Paulette, Terrier Rouge Nord-Est, Haïti

V. Conditions générales

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre **UCPEA** et le Partenaire de réalisation, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et /ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.

5.2 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le Partenaire de réalisation et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le Partenaire de réalisation et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**.

5.4 Les droits et les obligations de **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de réalisation et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** reconnaît que le Partenaire de réalisation, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**. Si une partie des fonds est restituée au Partenaire de réalisation et au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** reconnaît que le Partenaire de réalisation et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de réalisation et l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Au nom du PNUD:


Nom : Yvonne HÉLLE

Titre : Directrice Principale PNUD-HAÏTI

Date: 10/11/2017

Au nom du UCPEA :


Nom : Launiel JOSEPH

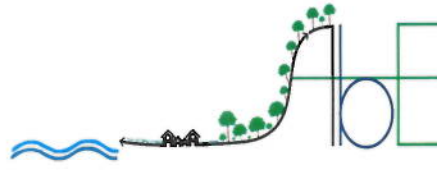
Titre : Coordonnateur UCPEA

Date: 13/11/17





Ministère de l'Environnement



(Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette et
reboisement des terres de son voisinage)

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 1

Date : 30 Décembre 2017



Numéro du Projet:	PID81100
Titre du Projet:	Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette et reboisement des terres de son voisinage
Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention:	Union des Cadres pour la Promotion de l'Environnement et de l'Agriculture (UCPEA)
Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire:	Joseph Launiel
Cout total du Projet (en Gourdes) :	5, 575,700.00 gourdes
Montant de la subvention du PMF (en USD) :	
Durée du projet (en mois) :	5 mois
Date de commencement du Projet :	20 novembre 2017
Rapport n° :	1

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties :

Rapport Narratif – Le partenaire rapporte les réalisations sur la période couverte par le compte rendu, les problèmes/difficultés rencontrés sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet.

Rapport Financier – Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux: **Tableau 1. Dépenses détaillées** and **Tableau 2. Dépenses cumulées**. Il inclut aussi votre requête d'apporter des changements dans le budget.

ANNEXE 3: Rapport Normal

Contexte et Objectifs du projet:

Le projet d'Adaptation basée sur les écosystèmes (AbE) cherche à réduire les impacts du changement climatique en augmentant la résilience des communautés des versants et des zones côtières. Ce projet du Ministère de l'Environnement appuyé par le PNUD, suite au cyclone Irma, a subventionné plusieurs microprojets dans le complexe des Trois Baies. En dépit du contexte d'urgence, ces microprojets pour être retenus devraient s'aligner à la philosophie d'intervention du projet d'adaptation basée sur les écosystèmes. Le microprojet de réhabilitation du lac collinaire de Paulette et reboisement des terres avoisinantes implémenté par l'Union des Cadres pour la Promotion de l'Environnement et de l'Agriculture (UCPEA) prévoit un ensemble d'activités qui contribueront à renforcer la résilience des écosystèmes ainsi que leur fonctionnalité. Le microprojet touche deux aspects de l'approche AbE. Premièrement, il s'inscrit dans une dynamique de gestion de l'eau. La réhabilitation du barrage et le reboisement permettront de réduire le ruissellement. Les arbres faciliteront l'infiltration de l'eau dans le sol et donc la recharge de la nappe phréatique. Deuxièmement, sur le long terme, le verger mis en place constituera une source de revenu alternative pour la communauté de Paulette.

Objectif Général

Mettre à la disposition de la communauté de l'eau en quantité suffisante pour les usages domestiques et agricoles.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le projet vise à :

1. Réhabiliter la digue du lac collinaire de Paulette
2. Encourager les activités d'élevage de façon durable
3. Augmenter la couverture végétale en arbres fruitiers

A. Résumé de l'état d'avancement du projet

Suite à la signature de financement du projet, l'équipe de gestion du projet particulièrement les techniciens de l'UCPEA ont décidé de lancer le projet le 20 novembre 2017. Compte tenu du temps d'enracinement des peuplements de bahaonde (*Prosopis juliflora*) présents sur le terrain, GS construction and services a été contracté sur une période de 11 jours pour le défrichage des 16 ha de terre. Pour le ramassage des débris, 9 équipes de 11 personnes ont été déployées en même temps que l'opérateur du tracteur. L'érection des deux (2) kilomètres de clôture a suivi les travaux de dessouchage. Un total de 13 équipes a été mobilisé pour la mise en terre des pieux, des boutures de candélabre et

le renforcement de la clôture par du fil de fer barbelé. Les démarches sont actuellement en cours pour le recrutement du consultant devant faire une proposition de réhabilitation de la digue en terre. Les travaux de mise en terre de plantules débuteront au courant de la prochaine période.

B. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus
Beaucoup d'activités ont été réalisées telles :

- 1- **sensibilisation et mobilisation** : des campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement ont été faites et les activités prévues pour réhabiliter le lac collinaire ont été présentées à la communauté.
- 2- **Formation** : Deux séances de formation ont été organisées
 - La première séance avec 124 personnes de la communauté était basée sur la protection de l'environnement et l'éco-citoyenneté.
 - La deuxième séance de formation a été organisée pour 31 personnes avec les autorités locales, les OCB et les notables de la zone dans l'objectif de continuer la formation sur la protection de l'environnement et mettre en place un comité de gestion de l'espace reboiser et le lac. Dans le comité il y a représentation :
 - a) Des élèves locaux
 - b) Les OCBs
 - c) Les notables
 - d) MDE
- 3- **Érection de la clôture** : La clôture de l'espace à reboiser est faite sur une longueur d 2 km. Elle est constituée de poteaux, de candélabres et de fils de fer
- 4- **Débroussaillage et dessouchage** : Cette partie a été très importante dans la première phase du projet : parce que, l'espace choisi ne contenait que de bahaondes. Une forte main d'œuvres a été mobilisée et une signature de contrat avec la firme GS construction and services pour le bull dozer qui a facilité la tâche.
- 5- **Labourage** : Pour la plantation des plantules, il est indispensable de labourer l'espace limité pour implanter la forêt. (environ 10 hectares)

C. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

Dans le souci de recruter un consultant compétent et expérimenté, les démarches de sélection de l'expert pour la proposition de réhabilitation n'ont pas abouti pendant la première période. Cependant, des discussions sont en cours avec un consultant ayant déjà travaillé dans la construction des digues en terre en Haïti.

D. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

Pour la deuxième étape selon le document du projet et le contrat signé, les activités programmées et devant être menées à termes pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu.

- a) La mise en terre des plantules.
- b) La réhabilitation de la digue du lac collinaire.
- c) La continuité de la sensibilisation et mobilisation de la communauté sur la pérennité du projet.

E. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

Les difficultés rencontrées et les expériences faites au cours de la première phase du projet concernent :

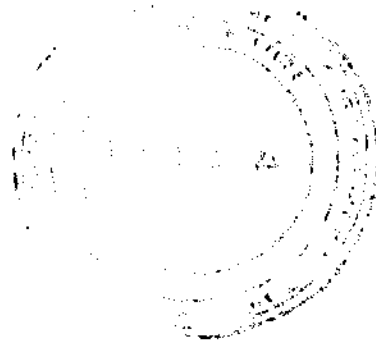
- a) Le débroussaillage et le dessouchage ne sont pas des activités HIMO. On a été contraint de faire appel à un opérateur d'engin lourd.
- b) Le projet a connu des retards lors de son exécution à cause des intempéries.
- c) Le nombre d'emplois à créer ne sera pas respecté puisqu'une bonne partie des travaux est réalisée avec un tracteur.

F. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos

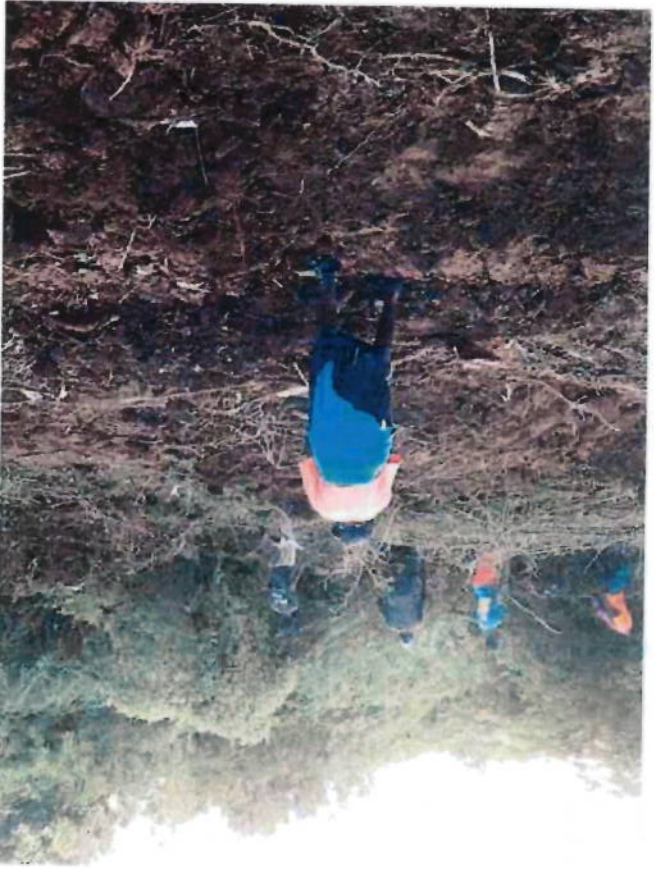
Prises de vue du dessouchage du terrain

Nom du coordonnateur : Joseph Launiel

Signature : *Joseph Launiel*

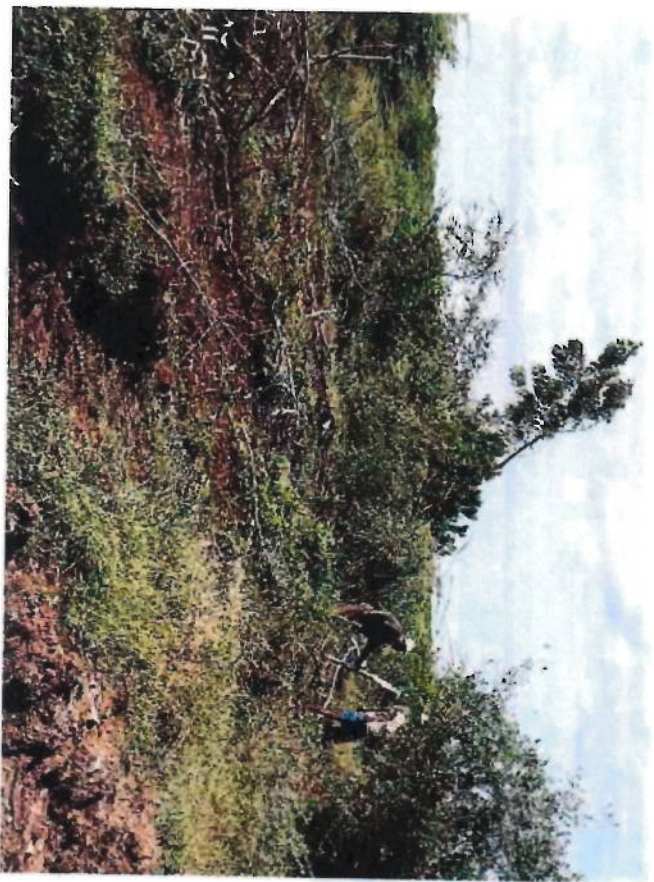


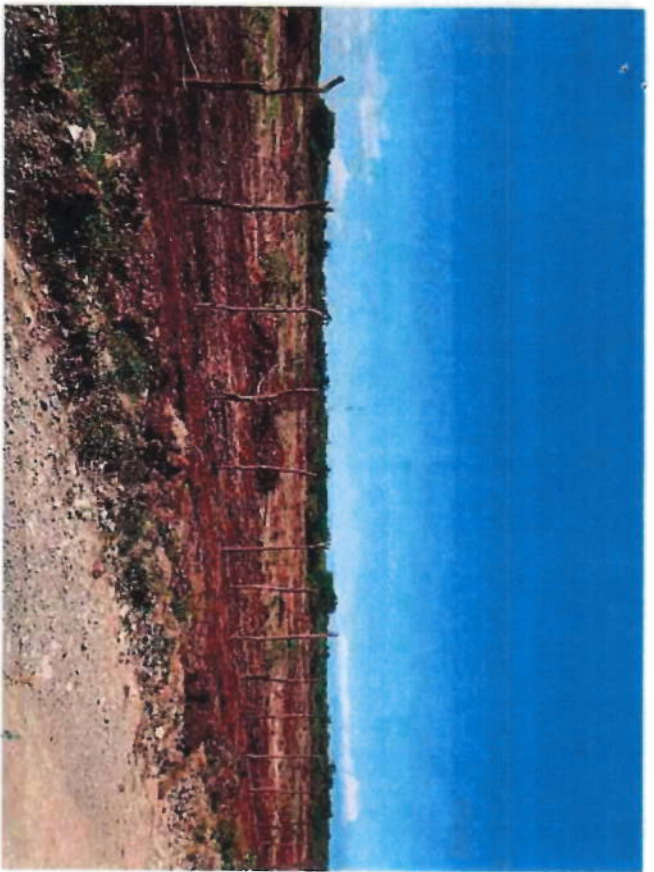
















PARTIE II. Rapport financier
RAPPORT INTERMEDIAIRE D'UTILISATION DES FONDS

Numero de Projet:

Période : 20 novembre au 30 décembre 2017
Date : 30 décembre 2017
Titre du projet : Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette
et reboisement des terres de son voisinage
Nom de l'OCB : Union des Cadres pour la Protection de l'Environnement
et de l'Agriculture
Date de signature de l'Accord : 13 novembre 2017

Tableau 1 : **Rapport des dépenses journalières**

Placer le tableau du journal des dépenses

Colonne 1 et Colonne 2 sont tirées du budget approuvé.

Colonne 3 est tirée du tableau 1 des dépenses journalières. Ce sont les dépenses SEULEMET POUR CETTE PERIODE

Colonne 4 indique le total des dépenses pour cette période PLUS TOUTES LES DEPENSES ANTERIEURES.

Colonne 5 reflète qui reste à dépenser. Cette colonne NE DEVRAIT JAMAIS avoir une balance négative.

Préparé par : Louis Jean Jocelyn

Date : 03 Janvier 2018

Certifié par : Joseph Launiel

Date : 03 Janvier 2018

Note : Des copies de Reçus, Factures ou toutes autres pièces justificatives doivent être attachées à ce rapport.



Projet: Rehabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette et reboisement des terres de son voisinage

Organisation: Union des Cadres pour la promotion de l'Environnement et de l'Agriculture

No de la subvention: PID81100

Journal des dépenses

Date	Rubrique budgetaire	Nom du bénéficiaire	# pièce	Description	Entrée (G)	Sortie (G)	Solde (G)
17/11/2017				Balance d'ouverture	2,230,280.00		2,230,280.00
20/12/2017	Ressources humaines	Louis Jean Jocelyn	1	Secrtaire Comptable		35,000.00	2,195,280.00
15/12/2017	Réhabilitation de la digue	Jean Nadia	2	Achat de plantule		250,000.00	1,945,280.00
21/11/2017	Réhabilitation de la digue	Denis Frandy	3	Engin Lourd		557,570.00	1,387,710.00
20/12/2017	Réhabilitation de la digue	Amaral Menard	4	Labourage		128,450.00	1,259,260.00
20/12/2017	Ressources humaines	Leandre Wilson	5	Formation 1		10,000.00	1,249,260.00
20/12/2017	Activités de plantation	Frantz Auguste	6	Transport Candelabre		25,000.00	1,224,260.00
20/12/2017	Réhabilitation de la digue	Joseph Antoine	7	Achat poteaux		36,050.00	1,188,210.00
20/12/2017	Ressources humaines	Charles Pierre Paulinx	8	Formation 2		37,000.00	1,151,210.00
20/12/2017	Ressources humaines	Jn-Louis Sergot	9	Superviseur		35,000.00	1,116,210.00
20/12/2017	Activités de plantation	Jean Lovelyson	10	Gerant		10,000.00	1,106,210.00
20/12/2017	Ressources humaines	Desamours Evans	11	Directeur Technique		45,000.00	1,061,210.00
20/12/2017	Ressources humaines	Joseph Launiel	12	Directeur du projet		50,000.00	1,011,210.00
9/12/17	Autres frais	Joseph Launiel	13	Transport Port au prince		15,000.00	996,210.00
9/12/17	Activités de plantation		14	Transport d'equipements		6,150.00	990,060.00
2/12/17	Activités de plantation		15	Paiement des ouvriers		331,200.00	658,860.00
16/12/2017	Activités de plantation		16	Paiement des ouvriers		165,600.00	493,260.00
30/12/2017	Activités de plantation		17	Paiement des ouvriers		68,550.00	424,710.00
6/12/17	Activités de plantation		18	Paiement des ouvriers		207,000.00	217,710.00
9/12/17	Achat Matériels et Equipements		19	Achat d'equipements		174,896.00	42,814.00
Total						2,187,466.00	42,814.00

Column1	Column2	Column3	Column4	Column5
Rapport des dépenses cumulées				
Catégories générales de dépenses (1)	Budget Approuvé (2)	Dépenses (pour cette période) (3)	Dépenses cumulées à date (4)	Balance (5) = (2)-(4)
Personnel / Main-d'œuvre	HTG 830,000.00	HTG 185,000.00	HTG 185,000.00	HTG 645,000.00
Acquisition matériels et Equipement	HTG 175,700.00	HTG 175,000.00	HTG 175,000.00	700.00
Rehabilitation de la digue	HTG 2,500,000.00	HTG 686,020.00	HTG 686,020.00	1,813,980.00
Activités de plantation	HTG 1,920,000.00	HTG 1,141,550.00	HTG 1,141,550.00	778,450.00
Divers	HTG 150,000.00	HTG -	HTG -	150,000.00
Total	HTG 5,575,700.00		HTG 2,187,570.00	HTG 3,388,130.00

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Subvention n°:PII) 81100
 Période d'exécution du contrat : 20 novembre au 19 Avril 2018

Rapport financier intermédiaire : période: 20 novembre au 30 décembre	Budget prévu au contrat				Dépenses effectivement encourues				
	Unité	# d'unités	Coût unitaire	Coût Total	# d'unités	Coût unitaire	Coût total	Coût rapport intermédiaire	Solde
		(a)	(b)	(a)*(b)	(c)	(d)	(c)*(d)	(e)	(f)-(e)
Poste de dépenses									
1. Ressources humaines									
Directeur de projet	mois	3.00	50,000.00	150,000.00	1	50,000.00	50,000.00	50,000.00	100,000.00
Directeur technique	mois	3.00	45,000.00	135,000.00	1	45,000.00	45,000.00	45,000.00	90,000.00
Secrétaire Comptable	mois	3	35,000.00	105,000.00	1	35,000.00	35,000.00	35,000.00	70,000.00
Superviseur	mois	3	35,000.00	105,000.00	1	35,000.00	35,000.00	35,000.00	70,000.00
Formateur	mois	3	10,000.00	30,000.00	1	10,000.00	10,000.00	10,000.00	20,000.00
Gérant	mois	3	10,000.00	30,000.00	1	10,000.00	10,000.00	10,000.00	20,000.00
Chef Equipes	H/jr	70	3,000.00	210,000.00	12	7,200.00	86,400.00	86,400.00	123,600.00
Ouvriers	H/jr	70	24,000.00	1,680,000.00	143	4,800.00	685,950.00	685,950.00	994,050.00
Sous-total Ressources humaines				2,445,000.00			957,350.00	957,350.00	1,487,650.00
2. Equipement et fournitures									
Pelles	u	12	550.00	6,600.00	12	550.00	6,600.00	6,600.00	0.00
Râteaux	u	12	300.00	3,600.00	12	300.00	3,600.00	3,600.00	0.00
Braquettes	u	12	4,750.00	57,000.00	12	4,750.00	57,000.00	57,000.00	0.00
Machettes	u	12	150.00	1,800.00	12	150.00	1,800.00	1,800.00	0.00
Houe	u	12	450.00	5,400.00	12	450.00	5,400.00	5,400.00	0.00
Ruban métrique	u	6	1,250.00	7,500.00	6	1,250.00	7,500.00	7,500.00	0.00
Arrosoir	u	12	750.00	9,000.00	12	750.00	9,000.00	9,000.00	0.00
Hache	u	12	550.00	6,600.00	12	550.00	6,600.00	6,600.00	0.00
Secateur	u	12	550.00	6,600.00	12	550.00	6,600.00	6,600.00	0.00
Dérapantes	u	12	550.00	6,600.00	12	550.00	6,600.00	6,600.00	0.00
Fil de fer	u	30	1,500.00	45,000.00	47	1,393.00	65,471.00	65,471.00	-20,471.00
Matériels pour formations et vulgarisations	FFT		15,000.00	15,000.00					15,000.00
Transport (Candélabre)	FFT				1	25,000.00	25,000.00	25,000.00	25,000.00
Achat de poteaux	FFT				1,442	25.00	36,050.00	36,050.00	36,050.00
Transport d'équipements	FFT				1	6,150.00	6,150.00	6,150.00	6,150.00
Pieux	u	25	200.00	5,000.00	47	75.00	3,525.00	3,525.00	1,475.00
Sous-total équipement				175,700.00			242,096.00	242,096.00	68,004.00
3. Réhabilitation de la digue									
Consultant	mois	1	305,000.00	305,000.00	1	0.00	0.00	-	305,000.00
Plantures	uz	500	1,000.00	500,000.00	500	500.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00
Location service engin lourd	FFT				FFT			686,020.00	1,313,980.00
Sous-total Réhabilitation de la digue				2,805,000.00				936,020.00	1,868,980.00
4. Autres frais									
Voyages		2.00	25,000.00	50,000.00	1.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	35,000.00
Visibilité / Formation		2	50,000.00	100,000.00	1.00	37,000.00	37,000.00	37,000.00	63,000.00
Sous-total Autres frais				150,000.00				52,000.00	98,000.00
Total des coûts éligibles/acceptés de l'action				5,375,700.00				2,187,466.00	3,188,234.00

